



Royaume du Maroc  
Conseil consultatif des droits de l'Homme

*Département Information et Communication*

المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان في الصحافة الوطنية

**LE CCDH DANS LA PRESSE NATIONALE**

**22 Mai 2009**

**22 ماي 2009**



## وفد عن المفوضية العليا لحقوق الإنسان يقوم بزيارة عمل إلى المغرب

● أفاد بلاغ لوزارة الشؤون الخارجية والتعاون أن وفدا عن المفوضية العليا لحقوق الإنسان قام يومي الأربعاء والخميس بزيارة عمل إلى الرباط تمتد على مدى يومين.

وأوضح البلاغ، أن مسؤولي المفوضية العليا لحقوق الإنسان أجروا خلال هذه الزيارة، مباحثات مع ممثلي وزارات الشؤون الخارجية والتعاون والداخلية والعدل، إضافة إلى المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان وديوان المظالم.

وأضاف المصدر ذاته، أن هذه الزيارة تندرج في إطار تعزيز التعاون والشراكة بين المملكة والمفوضية العليا لحقوق الإنسان.

Revue de Presse du Conseil

## CCDH Réparation communautaire à Errachidia

Un total de 150 ruches a été distribué, jeudi à Amellagou (province d'Errachidia), en faveur de 18 bénéficiaires, dans le cadre du programme de réparation communautaire, initié par le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) et qui vise la réhabilitation des régions touchées, dans le passé, par de graves violations des droits de l'Homme.

Organisée à l'initiative de l'Association Amellagou pour le développement et la coopération, membre de la coordination locale du programme de réparation communautaire, cette action vise, selon ses initiateurs, à promouvoir les activités génératrices de revenus en faveur de la population locale.

En préconisant une démarche basée sur le partenariat et la participation active de tous les partenaires, le CCDH ainsi que la société civile active sur le terrain confirment encore une fois leur volonté de parachever l'exécution des programmes de réparation communautaire, à travers l'identification des besoins et attentes des communautés et des régions concernées et partant l'élaboration de plans d'action pouvant favoriser une dynamique locale.

Les programmes de réparation communautaire ne sont aucunement une alternative de ceux rentrant dans le cadre de la politique publique. "Il s'agit d'une dette historique de l'Etat envers le peuple marocain, ce n'est pas un don, mais un droit qui revêt certes un aspect symbolique", avait expliqué à ce propos le président du CCDH, M. Ahmed Herzenni, lors de l'installation de la coordination locale d'Errachidia en novembre 2007.

"Cela ne concerne pas uniquement un traitement d'un dossier du passé, mais aussi une préparation pour un élan futur", avait-il souligné.

# **CCDH**

---

## **150 ruches distribuées à Amellagou**

---

Un total de 150 ruches a été distribué, jeudi à Amellagou (province d'Errachidia), en faveur de 18 bénéficiaires, dans le cadre du programme de réparation communautaire initié par le Conseil consultatif des droits de l'homme. Celui-ci vise la réhabilitation des régions touchées par des violations des droits de l'homme.

## Droits de l'homme **Les handicapés ont leurs droits**



*Ahmed Herzni*

**L**e Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) a organisé dernièrement, en collaboration avec Handicap International, un séminaire international sur la mise en œuvre de la convention relative aux droits des personnes handicapées et de son protocole facultatif. Cette rencontre s'inscrit, selon les organisateurs, dans le cadre d'une série de rencontres initiées par le CCDH dans l'objectif de préparer les conditions favorables à une mise en œuvre effective des instruments internationaux des droits de l'Homme. Les travaux du séminaire se sont focalisés sur l'aspect normatif de la convention et de son protocole. Par ailleurs, la journée a été l'occasion d'évaluer les initiatives entreprises en faveur des droits des personnes en situation d'handicap au Maroc. Le pays est considéré parmi les premiers pays à avoir ratifié en date du 30 mars 2007 la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et a signé le protocole facultatif de la même convention le 8 avril 2008 ■

## إلى رئيس المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان

يطالب بوهوش عزوز، متقاعد من مدينة الدار البيضاء، بمنحه صفة مقاوم لما قدمه من تضحيات لبلده على غرار باقي زملائه في درب الكفاح، وفق ما تضمنته شكايته التي توصلت «المساء» بنسخة منها، ذلك أنه سبق له أن أودع ملفا بهذا الخصوص، وهو مسجل تحت عدد 460 ملف عدد 38 530 المودع بالمندوبية السامية لقدماء المقاومين وأعضاء جيش التحرير، غير أنه لم يتوصل بما يفيد القبول أو الرفض.

ويقول المشتكي إنه حاصل على شهادات التزكية منحت له من طرف زملائه في المقاومة والكفاح، ويضيف أنه قدم كل الوثائق التي تخول له الحق في الحصول على صفة المقاوم، ورغم ترده على الجهات المسؤولة إلا أن لا جديد عرفه الملف، تؤكد الشكاية.

رسالة (المنتدى) طالب بتفعيل توصيات هيئة الإنصاف والمصالحة في شقها الاجتماعي

## الصبار يذكر الفاسي بقرارات اليوسفي

الاجتماعي لفائدة الضحايا، بناء على توصيات هيئة الإنصاف والمصالحة في إطار مقاربتها لجبر الضرر الفردي، والتي تضمنها التقرير النهائي لهيئة الإنصاف والمصالحة. وتضمنتها مقرراتها التحكيمية التي توصل بها عدد من الضحايا من جهة أخرى.

في السياق نفسه، أكدت الرسالة طلب إعادة المطرودين والموقوفين إلى عملهم مع تسوية وضعيتهم الإدارية والمالية، وإيجاد الشغل لفائدة الضحايا الذين فوتت عليهم فرص الشغل بسبب الاعتقال التعسفي والاختفاء القسري، وإيجاد حلول مناسبة لفائدة الضحايا الذين يتعذر عليهم العمل بسبب تقدمهم في السن أو بسبب عجز صحي، معتبرة أن تلبية هذه المطالب هو السبيل لصون حقوق وكرامة الضحايا، وإنقاذ أرواح من انخرط منهم في إضراب لا محدود عن الطعام للمطالبة بتسوية أوضاعهم الاجتماعية.

في موضوع ذي صلة، استنكر المكتب التنفيذي خلال اجتماع دوري عادي، عقد الأحد الماضي، بالدار البيضاء، تصريحات حميد شباط ضد رمز الاتحاديين المهدي بنبركة. كما قرر عقد المؤتمر الوطني الثالث أيام 27 و28 و29 نونبر المقبل، ودعا فروع المنتدى إلى عقد جموعها العامة لانتخاب المؤتمرين في أجل أقصاه متم شهر شتنبر.

نور الدين عفير

وجه المكتب التنفيذي لـ«المنتدى المغربي من أجل الحقيقة والإنصاف»، الثلاثاء الماضي، رسالة إلى الوزير الأول حول ما أسماه «تسوية الوضعية الاجتماعية لعدد من ضحايا الانتهاكات الجسيمة لحقوق الإنسان، التي حدثت في الفترة الممتدة من سنة 1956 إلى سنة 1999».

وأشارت الرسالة، التي توصلت «الصباحية» بنسخة منها، إلى أن المكتب التنفيذي وجه سابقا مذكرة حثت على العمل على تفعيل توصيات هيئة الإنصاف والمصالحة، خاصة ما يتعلق بالإدماج الاجتماعي لعدد من الضحايا الذين تم فصلهم عن عملهم لأسباب نقابية أو سياسية، أو الذين فوتت عليهم فرص الحصول على شغل، بسبب ما تعرضوا له، حسب وصفهم، من اعتقال تعسفي واختفاء قسري، وهو ما ترتب عنه مضاعفات صحية واجتماعية حالت دون تمتع الضحايا بحق الحصول على عمل يحفظ كرامتهم ويصون حقوقهم، تضيف الرسالة.

إلى ذلك، ارتكز المكتب التنفيذي في الرسالة السالف ذكرها على المذكرة التي أصدرها الوزير الأول الأسبق عبد الرحمان اليوسفي، والتي بموجبها تم إرجاع عدد من المطرودين والموقوفين إلى عملهم، وتمت تسوية أوضاعهم الإدارية والمالية من جهة، كما أسس المكتب التنفيذي طلبه بالإدماج

Polémique judiciaire entre le parti de l'Istiqlal et l'USFP

# Affaire Chabat-Ben Barka : Un chien dans un jeu de quilles

Le procès en diffamation intenté par la Jeunesse Ittihadie contre Hamid Chabat a été reporté par le tribunal de première instance de Rabat au mois d'août prochain.

Mohamed Aswab  
maswab@aujourd'hui.ma

Le tribunal de première instance de Rabat a décidé, mercredi 20 mai, de reporter au mercredi, 5 août le procès en diffamation intenté par la Jeunesse Ittihadie contre le membre du comité exécutif du Parti de l'Istiqlal, Hamid Chabat. L'ouverture, de ce procès mercredi, a été marquée par des incidents divers. Des partisans de Hamid Chabat, qui se sont déplacés massivement au siège du tribunal pour le soutenir, sont soupçonnés d'agresser des journalistes de différents médias nationaux ainsi que des avocats en signe de protestation contre le procès. Suite à ces incidents, le tribunal a décidé de reporter l'examen du procès. La Chabiba

Ittihadia, à l'origine du déclenchement du procès, demande au tribunal de condamner Hamid Chabat pour diffamation par voie de presse contre l'ancien leader socialiste Mehdi Ben Barka et de verser un dirham symbolique comme dédommagement au titre du préjudice moral et matériel subi par le plaignant. Ainsi, 44 ans après sa disparition le 29 octobre 1965 à Paris, l'affaire Mehdi Ben Barka est revenue en force sur le devant de la scène politique nationale.

Aujourd'hui, ce n'est plus la disparition qui est la seule en question mais aussi les déclarations du maire de la ville de Fès. Ce dernier avait qualifié, le 14 avril dernier, Mehdi Ben Barka de « tueur », « responsable des liquidations et des événements tragiques qui avaient eu lieu au Rif, à Souk Larbaâ ainsi que dans d'autres régions du

*La Chabiba Ittihadia demande au tribunal de condamner Hamid Chabat pour diffamation.*

pays ». En signe de protestation contre ces propos, une délégation de l'USFP a remis ce jeudi 7 mai à Rabat au Conseil Consultatif des droits de l'Homme (CCDH) un mémorandum réclamant la lumière sur la disparition en 1965 du leader de la gauche marocaine Mehdi Ben Barka.

L'objectif de ce texte, selon les responsables du parti est de poser une nouvelle fois l'affaire du martyr Mehdi Ben Barka devant les membres du CCDH. La démarche n'est nullement la première de son genre, puisque l'USFP avait déposé en février 2004 un texte similaire. Le jour même où la délégation de l'USFP s'est rendue au siège du CCDH pour déposer le mémorandum, la Jeunesse Ittihadie ainsi que des militants de certaines ONG marocaines tenaient un sit-in de protestation devant ce Conseil. Suite au dépôt de ce mémorandum, le président du CCDH, Ahmed Herzenni, a accueilli au siège du Conseil la délégation de l'USFP et a promis de lui répondre dans les brefs délais, chose faite le 14 mai. Mais cette



• Hamid Chabat accueilli par les siens à l'entrée du Tribunal de première instance de Rabat.

réponse, selon les responsables de l'USFP, n'était pas celle qu'ils attendaient du Conseil étant « une institution indépendante ». A travers sa réponse, le Conseil s'est déclaré étonné de l'organisation par les membres de l'USFP d'un sit-in de protestation devant le siège du CCDH, surtout si l'objectif de cette démarche était juste de remettre un mémorandum. Selon le Conseil, cette notification devait prendre une autre forme. « Je vois pas comment l'USFP devait présenter son mémorandum autrement. Le groupe qui a

présenté ce mémorandum au conseil est une délégation de l'USFP qui a choisi de présenter son mémorandum le jour même où le sit-in devant le siège du Conseil. Le CCDH ne devait être pas étonné suite à cette démarche car cela se fait dans toutes les démocraties qui se respectent », a expliqué Ahmed Zaïdi, chef du groupe parlementaire de l'USFP à la Chambre des représentants. Le CCDH dans sa réponse a regretté le fait que « tous les partis politiques concernés par l'affaire Ben Barka ont été

absents le jour où l'Instance équité et réconciliation travaillait sur la question des violations en toute objectivité » et que « les insultes et les contre-insultes que nous entendons aujourd'hui sont « les retombées de ce manquement collectif au rendez-vous ». Pour sa part, l'USFP a estimé que « l'évaluation du travail d'une formation politique dans une période donnée ne rentre nullement dans le cadre des prérogatives d'une institution comme le CCDH ». L'affaire promet de nouveaux rebondissements. ■

## Entretien avec Ahmed Zaïdi

Président du groupe parlementaire de l'USFP à la Chambre des représentants

### «Le CCDH ne doit pas défendre une partie contre une autre»

Ahmed Zaïdi, président du groupe parlementaire de l'USFP, a qualifié de «regrettable» la position qu'a prise le CCDH à travers sa réponse au mémorandum de l'USFP relatif à l'affaire Ben Barka.

Propos recueillis par M.A

**ALM :** Le CCDH vient de rendre publique sa réponse au mémorandum que le bureau politique de l'USFP lui a soumis à propos du dossier de Ben Barka. Quelle lecture en faites-vous ?

**Ahmed Zaïdi :** Nous sommes vraiment étonnés que cette réponse soit l'émanation d'une institution qui est présidée par une personne que nous respectons et qui a un passé militantiste honorable. Le CCDH n'aurait pas dû émettre une telle réponse. La réponse que nous attendions et que nous espérons est autre que celle qui a été présentée. Le Conseil consultatif est une instance nationale qui a été créée aux fins de recevoir les plaintes de tous les citoyens et de toutes les institutions, ainsi le CCDH ne doit pas défendre une

partie contre une autre. Sa mission fondamentale est d'écouter, réunir les informations et établir les recommandations adéquates. Je me demande: si le CCDH n'accepte pas aujourd'hui de prendre en charge le dossier très lourd de Ben Barka, qui devrait le faire à sa place. Nous regrettons vraiment cette réponse qui a été anticipée et dans laquelle nous sentons une certaine animosité injustifiable.

**Dans le cadre de sa réponse, le CCDH s'est déclaré surpris du fait que l'USFP a organisé un sit-in devant le CCDH. Comment pouvez-vous justifier votre démarche ?**

Je ne vois pas comment l'USFP devait présenter son mémorandum au conseil est une délégation de l'USFP qui a choisi de présenter son mémorandum le jour même où la jeunesse itihadie a tenu le sit-in devant le siège du Conseil. Le CCDH ne devait pas être étonné suite à cette démarche car cela se fait dans toutes les démocraties qui se respectent. Le sit-in que la jeunesse de l'USFP a organisé a été l'occasion pour rappeler que le dossier Ben Barka est loin d'être oublié. Je vous précise en outre que si nous voulions pro-

tester contre les déclarations du dénommé Chabat, on l'aurait fait devant le siège du Parti de l'Istiqlal. En plus, les itihadis n'étaient pas les seuls à protester mais plusieurs nobles citoyens ainsi que des organisations de défense des droits de l'Homme entre autres. Le passé du Maroc, au cours duquel Ben Barka a disparu, ne peut être sacrifié au profit de certains arrivistes. Le sang des honnêtes hommes est plus haut que le niveau de ces derniers.

**Le CCDH a déclaré expressément que les partis politiques qui parlent aujourd'hui de l'affaire Ben Barka ont été absents le jour où l'IER travaillait sur la question. Que répondez-vous à cela ?**

L'évaluation du travail d'une formation politique dans une période donnée ne rentre nullement dans le cadre des prérogatives d'une institution comme le CCDH. Et supposant même que ces partis étaient absents au moment où l'IER travaillait sur les cas des disparitions, le CCDH, pour sa part, n'a-t-il pas une responsabilité morale dans cette question ? Le CCDH est une instance indépendante qui a été mise en place afin de mettre la lumière sur une partie de l'histoire du Maroc et à



• Ahmed Zaïdi.

corriger les fautes qui ont été commises. Il est vrai, je l'avoue, le militantisme politique n'était pas équitable vis-à-vis de Mehdi Ben Barka et se peut aussi que l'USFP devait faire un travail encore plus important dans ce dossier.

**Le CCDH a précisé dans sa réponse que si l'IER pouvait sélectionner les dossiers sur lesquels elle devait travailler, elle aurait écarté le cas Ben Barka, notamment en raison de la complexité de l'affaire. Qu'en pensez-vous ?**

Nous regrettons réellement une telle prise de position du CCDH. Il s'agit là d'une manière de se soustraire à sa responsabilité et à son engagement. Le Conseil consultatif ne doit pas s'autoinvestir

dans certains dossiers plutôt que d'autres. Ce Conseil est tenu par un engagement moral et politique pour traiter toutes les questions relatives aux droits de l'Homme. Car les droits de l'Homme ont une portée universelle et ne sont pas limités ni par la géographie ni par le temps.

**Les déclarations de Hamid Chabat à propos de l'affaire Ben Barka ont été à l'origine de cet escalade. Quelle commentaire faites-vous de ces déclarations ?**

Je ne veux absolument pas relier la réponse du CCDH aux déclarations du dénommé Chabat, car l'affaire Ben Barka est encore plus sacrée que les déclarations de ce dernier. ■

## رد. «الاتحاد» كيوجد لحرزني

الإشارة إلى أن «الاتحاد» ليس هو من يتحمل مسؤولية عدم تسوية هذا الملف، حسبما لمح إليه حرزني، إنما الأجهزة الأمنية التي رفضت التعاون مع هيئة الإنصاف. وجاء موقف الاتحاديين بعد اللهجة القوية التي استعملها حرزني في الرد عليهم، الأسبوع الماضي، إذ استغرب في جوابه الكتابي للطريقة التي دبر بها «الاتحاد الاشتراكي» قضية التصريحات التي أثارها حميد شباط، عضو اللجنة التنفيذية لحزب «الاستقلال»، من خلال تنظيمه لوقف احتجاجية وتديدية أمام مقر المجلس. ■■■

يعكف «الاتحاد الاشتراكي» على إعداد مذكرة جوابية على أحمد حرزني، رئيس المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان، تعقيباً على الرسالة التي بعث بها حرزني إلى المكتب السياسي لـ«الاتحاد»، إثر الوقفة التي نظمها الاتحاديون أمام المجلس للمطالبة بالكشف عن الحقيقة في ملف المهدي بنبركة. وحسب مصادر اتحادية فإن الرد الاتحادي سيركز على تذكير حرزني بمسؤولياته في ما يتعلق بتكليف المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان بمتابعة البحث في هذا الملف، بعد أن أحالته عليه هيئة الإنصاف والمصالحة، إلى جانب